



LE NERCILLACAIS

Bulletin Municipal de Nercillac
1er semestre 2021

Le Mot du Maire

Chers Nercillacaises et Nercillacais,

Depuis le début de l'année, les élus du Conseil Municipal continuent de travailler lors de réunions à la mairie ou à la salle des fêtes, en respectant les consignes sanitaires.

Malgré la situation, nous nous efforçons d'être à vos côtés et de répondre à vos attentes légitimes, avec l'aide de l'ensemble du personnel communal.

Le 2 avril dernier, nous avons voté les budgets de fonctionnement et d'investissement pour des montants de 1 260 545 € et 1 138 361 €, sans augmenter les impôts locaux.

Le « Nercillacais » est un moyen de communication avec les habitants. Si vous souhaitez avoir plus d'informations sur un sujet, n'hésitez pas à contacter le secrétariat.

Suite au confinement du printemps, nous venons de retrouver un peu de liberté. Pour que cela soit durable, merci de continuer à être vigilants pour vous et les autres.

Les réunions dans les espaces publics sont réglementées par des arrêtés ou des lois valables sur tout le territoire national. Merci de les respecter, pour le bien de tous.

Pour le 14 juillet, la municipalité a décidé de vous offrir un feu d'artifice le 13 juillet à 23h. Les gestes barrières devront être respectés.

Bon été et bonnes vacances.





ÉCOLE DE NERCILLAC

Un conseil d'école a eu lieu le 22 mars dernier concernant l'organisation du temps scolaire (OTS) pour les 3 prochaines années. Après un sondage fait par l'Association des Parents d'Élèves (A.P.E) auprès de tous les parents, il a été décidé de conserver la semaine de 4 jours et de laisser à 9h00 le début de classe avec un accueil des enfants à 8h50. Il a également été abordé des questions sur le parking où des parents ne tiennent pas compte des places matérialisées et de la circulation sur le chemin descendant à la garderie.

Pour la sécurité des enfants, ce chemin est maintenant interdit à tous véhicules sauf véhicules de service.

Pour information, le parking n'étant pas assez grand, la Mairie a effectué des travaux sur l'impasse du Tillet afin que les parents puissent se stationner, n'hésitez pas à vous y garer.

Concernant la COVID 19, le protocole sanitaire a toujours été maintenu et, toutes les sorties scolaires ont été suspendues jusqu'au 19 mai.

Le vendredi 4 juin, un voyage à Brouage, pour toutes les classes, a été organisé par les enseignantes et l'Association des Parents d'Elèves. La municipalité a pris en charge les frais de transports et les entrées sur le site à Brouage. L'A.P.E a offert le goûter.

L'Éducation nationale a fait l'une de ses priorités l'utilisation du numérique à l'école. C'est pourquoi, la Mairie a décidé de continuer d'équiper les 3 classes et de mettre à jour les outils numériques existants par l'achat d'ordinateurs, de tablettes, de vidéoprojecteur, de tableau numérique, et de liseuses. Dans le cadre d'un plan de relance numérique de l'État, un dossier de demande de subvention a été déposé en mars dernier.

Pour la rentrée 2021/2022, il est prévu un effectif d'une soixantaine d'élèves, toujours répartis dans les 3 classes. Mme GENET Cynthia, maîtresse de CP, CE1, CE2 est mutée en Charente Maritime pour la rentrée prochaine, elle sera remplacée par un(e) nouvel(le) enseignant(e). La rentrée prochaine est prévue le jeudi 2 septembre 2021.

Notre cantinière, Catherine LECLERCQ, nous quitte cette fin d'année scolaire, pour une retraite bien méritée. Elle est arrivée à l'école en septembre 2005 et, a remplacé Monique FAIVRE à la cantine en septembre 2009. Mme Tatiana DECOURCELLE prendra le relais en septembre prochain. Les élèves, les enseignantes, les parents d'élèves, ses collègues et les élus la remercient pour sa bonne cuisine, sa bonne humeur et son professionnalisme.

La vente de tickets cantine et garderie se fera le 1er vendredi de chaque mois (hors vacances scolaires) de 16h30 à 18h30.

Ci-dessous les dates :

→ Vendredi 03 septembre → Vendredi 08 octobre → Vendredi 12 novembre → vendredi 03 décembre.

POUR INFORMATION : Pour permettre à certains parents, qui n'avaient pas la possibilité de mettre leurs enfants à la garderie du fait de leurs horaires de travail, il a été décidé d'ouvrir la garderie à 7h15 pour la rentrée prochaine.





ÉLAGAGE, UN ENJEU POUR TOUS

COMMUNIQUÉ D'ENEDIS :

Saviez-vous qu'un arbre qui tombe sur une ligne électrique, c'est environ 4 heures sans électricité pour les clients concernés ? Saviez-vous également que des branches qui touchent les lignes peuvent déclencher nos automatismes de détection d'anomalies générant des microcoupures ? Vous l'avez compris, l'élagage constitue un véritable enjeu pour l'acheminement de l'électricité.

Qui est en charge de l'élagage à proximité des lignes électriques ?

A la charge de l'occupant ou propriétaire : Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété si :

- La plantation de l'arbre est postérieure à la construction de la ligne
- Le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches de la ligne ne respectent pas la réglementation

Dans ces cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après un contact préalable avec ENEDIS par l'envoi d'une Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DT-DITC).

Quelques règles de sécurité à respecter pour l'élagage :

- Ne jamais toucher une ligne, même un câble isolé
- Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne
- Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne mais prévenir le service « dépannage » d'ENEDIS au 09 726 750 16
- Ne pas faire de feu sous les lignes électriques
- Si un arbre menace une ligne, prévenir le service « dépannage » d'ENEDIS au 09 726 750 16

Pour en savoir plus, rendez-vous sur : www.enedis.fr/l-elagage-et-la-securite

COMMUNIQUÉ D'ORANGE :

Les Mairies sont au plus près du terrain et les Maires sont souvent sollicités par leurs administrés, dès lors qu'une panne de réseau téléphonique dure dans le temps, pour intercéder auprès d'Orange. Ce qui se vit aujourd'hui sur le réseau cuivre se vivra aussi demain sur le réseau fibre optique lorsqu'il aura terminé de tisser sa toile. Les ruptures de câbles aériens sont majoritairement liées à des arbres ou des branches lors des tempêtes, orages, mais aussi très souvent lors d'élagages ou de coupes d'arbres.

Lorsque chacun décide de procéder à l'élagage près des réseaux Orange, il faut contacter, par mail la cellule élagage de Nouvelle-Aquitaine Nord (périmètre Limousin, Poitou et Charentes) [http://elagage-orange.uiso@orange.fr], qui organisera la dépose et la repose des câbles pour la réalisation des travaux.

L'intervention est gratuite : c'est pour la santé des réseaux Orange et le confort de leurs utilisateurs.



COMMUNICATION

URBANISME

Les règles de l'urbanisme sur la commune sont régies actuellement par le plan local d'urbanisme (PLU) de Nercillac. Un zonage détaillé précise les parcelles constructibles et les conditions.

La loi a transféré cette compétence urbanisme à l'agglomération de Grand Cognac, même si les documents sont toujours déposés à la mairie et signés par le Maire de Nercillac.

L'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est en cours à l'agglomération de Grand Cognac. Il devrait se substituer au PLU de Nercillac début 2023. De nouvelles règles, imposées par l'Etat pour préserver les terres agricoles, vont entraîner une baisse importante des surfaces constructibles de l'ordre de 50 %. En conséquence, des parcelles classées constructibles aujourd'hui ne le seront peut-être plus à partir de 2023. Pour les propriétaires qui ont toujours l'intention de vendre des terrains constructibles, nous leur conseillons de déposer des permis de construire avant la fin de l'année 2021.

L'enjeu est important pour les propriétaires concernés, mais aussi pour la commune, pour lui permettre de continuer à être attractive sur la zone du Cognaçais.

COVID 19

Le ministère des Solidarités et de la Santé a conçu le site www.mesconseilscovid.sante.gouv.fr dans le cadre de sa stratégie "Tester, Alerter, Protéger" de lutte contre l'épidémie de Covid-19.

Ce site s'adresse à tout un chacun. Il offre des informations fiables, claires et à jour pour savoir comment agir au quotidien en fonction de l'évolution de l'épidémie et des règles sanitaires, n'hésitez pas à le consulter.

FRANCE SERVICES

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives en ligne ? L'espace France Services, qui a ouvert ses portes début janvier, 16 rue Dogliani à JARNAC (ancien cabinet médical), est là pour vous accompagner dans l'ensemble de vos démarches administratives du quotidien (RSA, prime d'activité, allocations logement ou familiales, permis de conduire, carte grise...). Les horaires d'ouverture sont : Lundi 14h-17h, mardi 9h-12h/14h/19h, mercredi 9h-12h, jeudi 14h-17h, vendredi 9h-17h et le 1er samedi de chaque mois 9h-12h. Prenez rendez-vous au 05.86.19.00.30

ASSISTANCE NUMÉRIQUE AUX NERCILLACAIS

Pour vous aider dans vos démarches officielles (à l'exclusion des transactions financières), la mairie de Nercillac vous propose une assistance par un conseiller numérique communal et, vous dirigera si besoin, vers un service compétent pour l'accomplissement de vos formalités administratives ou privées.

TRANSPORT A LA DEMANDE

TRANS'PORTE est un service de transport à la demande qui est réservé aux personnes de plus de 70 ans et aux personnes à mobilité réduite. Il fonctionne sur réservation par téléphone au 0800 881 691 (n° vert gratuit) de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi, sur tout le territoire du Grand-Cognac selon 4 zones définies, du lundi au samedi hors jours fériés sur la base de 3 journées par semaine et par zone avec un aller/retour dans une ½ journée ou la journée.

Les réservations doivent se faire la veille avant 17h pour le lendemain ou le vendredi pour un trajet le samedi ou le lundi. Le ticket 1 voyage est à 2 €, à régler à bord du véhicule et le carnet de 10 tickets est à 20 € à régler à l'Agence commerciale Transcom Place Gambetta à Cognac.

Plus de renseignements sur transcom.fr et mail : agence.transcom@stga.fr



A notre grand regret, toutes les manifestations de ce 1er semestre ont été annulées du fait de la pandémie.

Nous espérons que les prochaines auront lieu comme prévu.

CÉRÉMONIES COMMÉMORATIVES

Comme l'année passée, la cérémonie du 8 mai s'est déroulée en comité restreint, sans public et dans le respect des mesures sanitaires. Une gerbe a été déposée au pied du Monument aux Morts



FEU D'ARTIFICE DU 13 JUILLET

Au jour de l'édition de ce bulletin, nous sommes en mesure de vous annoncer que le feu d'artifice pourra avoir lieu le mardi 13 juillet à 23h (sauf interdiction préfectorale de dernière minute).

En revanche, n'ayant pas tous les éléments concernant les fêtes, la Municipalité a décidé, à son grand regret, qu'il n'y aurait pas de fête communale, ni de repas.

SITE INTERNET

Comme nous l'avons écrit sur le dernier Nercillacais, un nouveau site INTERNET « nercillac.fr » a vu le jour en décembre 2020. Beaucoup d'informations dont vous pouvez avoir besoin, sont disponibles sur ce site (commerces, artisans, école, associations, manifestations...). Nous vous invitons, à nouveau, à le parcourir autant de fois que nécessaire.





Vacances scolaires 2021-2022

Vacances	zone A
<u>Rentrée scolaire 2021</u>	Jour de reprise : jeudi 2 septembre 2021
<u>Vacances de la Toussaint 2021</u>	Fin des cours : vendredi 22 octobre 2021 Jour de reprise : lundi 8 novembre 2021
<u>Vacances de Noël 2021</u>	Fin des cours : vendredi 17 décembre 2021 Jour de reprise : lundi 3 janvier 2022
<u>Vacances d'hiver 2022</u>	Fin des cours : vendredi 11 février 2022 Jour de reprise : lundi 28 février 2022
<u>Vacances de printemps 2022</u>	Fin des cours : vendredi 15 avril 2022 Jour de reprise : lundi 2 mai 2022
<u>Pont de l'Ascension 2022</u>	Fin des cours : mardi 24 mai 2022 Jour de reprise : lundi 30 mai 2022
<u>Grandes vacances 2022</u>	Fin des cours : jeudi 7 juillet 2022

DESHERBAGE

Rappel de la Municipalité :

Bien qu'appartenant au domaine public, l'entretien des trottoirs est à la charge des habitants. Que l'on soit propriétaire ou locataire, nous avons l'obligation d'entretenir devant notre habitation. Par conséquent, les trottoirs doivent être propres, tondus, ou désherbés et les haies taillées par les habitants.

COMPOSTEURS

Distribution de composteurs sur réservation auprès du service prévention des déchets de Grand Cognac : tél. 05.17.22.20.04 - mail : prevention-dechets@grand-cognac.fr
400L -> gratuit / 600L -> 15 € / 800L -> 30 €

DÉGRADATIONS DE BIENS PUBLICS

Ces 2 derniers mois, plusieurs actes de vols et dégradations ont été observés :

- Pancarte lieu-dit arraché
- Panneau « Aire de Loisirs Pascal VERGNAUD » cassé
- Abri terrain de pétanque dégradé
- Vols de plaques et de plantes au cimetière

Ces actes ont des conséquences et sont punis par la loi.

PRÉVENTION INCENDIE EN PLEIN AIR

Nous vous rappelons que par arrêté préfectoral de la Charente, le brûlage des déchets verts ménagers (herbe après tonte pelouse, feuilles mortes, résidus d'élagage, de taille de haies et d'arbuste...) est strictement interdit sur l'ensemble du territoire de la Charente.

DÉFIBRILLATEURS

Il y aura 3 défibrillateurs dans notre commune : 1 déjà installé dans l'enceinte de l'école, et, 2 qui seront installés prochainement, dans la cour de la salle des fêtes et à l'extérieur sur le mur de la Mairie.



TEST ANTIGÉNIQUE

Plus de 250 tests antigéniques ont été pratiqués sur le parking de la pharmacie de Nercillac par les infirmières locales et la pharmacienne. La municipalité et le comité des fêtes ont apporté leur aide par le prêt et le montage du Tivoli 2 fois par semaine.



INFORMATIONS

FRÊNE : RUE DE BOUTIERS

Le gros frêne malade, rue de Boutiers, a été abattu et 10 m³ de bois coupés à 50 cms et fendus ont été stockés pour la vente aux Nercillacais à 50 € le m³. Les personnes intéressées doivent se manifester auprès de la Mairie qui transmettra. Le volume attribué dépendra du nombre de demandeurs.

STOP FRELONS ASIATIQUES

Vous avez un nid de frelons asiatiques chez vous ? Vous pouvez faire intervenir « Dard-Dard Destruction Frelons » 125 route de Julianne à Nercillac Tél : 07.49.24.36.09

Le conseil municipal a décidé de reprendre en charge la destruction du nid, avec un plafond de 100 €.

SANTÉ PUBLIQUE : FORTES CHALEURS ET CANICULES

N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs (maux de tête, crampes, nausées), protégez-vous, restez au frais et buvez de l'eau. En cas de malaise appelez le 15.

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)

TRANSPORTS SCOLAIRES 2021-2022

GRAND COGNAC nous informe que les inscriptions pour les transports scolaires ont commencé en juin et que, les frais d'inscription sont offerts jusqu'au 20 juillet.

Passée cette date, 15 € seront facturés. Pour plus de renseignements : www.grand-cognac.fr rubrique « Transports scolaires ».

CALITOM

STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES :

Comme toutes les communes, nous sommes confrontés à des dépôts sauvages de déchets sur notre commune. Selon leur nature et leur ampleur, ces incivilités ont des impacts sur la qualité de vie de tous les habitants, sur l'environnement, voir même, sur la santé publique. Il est parfois compliqué de les repérer rapidement. C'est pourtant essentiel car le déchet appelle le déchet et ne pas intervenir au plus tôt sur la zone concernée, c'est courir le risque d'aggraver la situation. Gravats, déchets de bricolage ou encombrants dans un bois, ordures ménagères laissées au pied d'un conteneur à verre..., tout abandon de déchets dans les conditions non-autorisées est une infraction passible de sanctions plus ou moins lourdes. Pour remédier à ces dépôts sauvages, Calitom s'est engagé à aider les communes. Pour cela, il vient d'adhérer, pour l'ensemble des communes et des intercommunalités du département, à l'outil de géolocalisation des dépôts sauvages Lean2Gether (<http://www.clean2gether.com>).

Cette application téléchargeable gratuitement sur téléphone mobile, permet à tout citoyen de signaler la présence d'un dépôt sauvage. Photos et coordonnées GPS à l'appui, l'alerte parvient ensuite rapidement à la commune concernée au moyen d'un mail.

Nous vous remercions par avance pour votre implication.





CONSIGNES CALITOM pour déchèterie

Avant de venir en déchèterie, trier ses déchets par catégorie. Arriver 10 min avant la fermeture de la déchèterie.

Demander et respecter les conseils de l'agent avant de vider. Le rôle de l'agent n'est pas de décharger les déchets, les usagers doivent le faire et être accompagnés si nécessaire. Volume maximum : 2m³ d'encombrant et 60 litres de déchets toxiques par jour et par foyer. La récupération d'objets ou de matériaux est interdite sur le site de la déchèterie. Le non-respect du règlement autorise Calitom à interdire l'accès d'une personne sur site. Le respect et l'attitude courtoise est indispensable à l'égard des agents. Toute incivilité est passible de poursuites pénales.

COLLECTE MOBILE

Des millions de téléphones dorment dans les tiroirs, il est temps de les réveiller !

Savez-vous que 100 millions de mobiles dorment dans nos tiroirs ? C'est pourquoi l'association des maires de Charente et Orange s'associent pour une vaste opération de collecte et recyclage des mobiles.

En participant à « collect'mobile un geste pour ma ville », notre commune souhaite confirmer son engagement dans la protection de l'environnement et pourquoi pas remporter le challenge.

N'attendez plus, chaque geste compte ! Dès aujourd'hui, videz vos tiroirs et venez déposer vos mobiles, tablettes ou accessoires mobiles (chargeurs, oreillettes ...) dans le collecteur de votre commune situé à la Mairie de Nercillac 46 rue de la Soloire

TRAVAUX VOIRIE

Fin 2020, certains chemins ont été goudronnés : - Ballet vers Batte-Chèvre (900m) - Vazeize vers Les Brandes (1100m), un autre a été regoudronné : Batte-Chèvre vers Cherves (600m) et 4 l'ont été partiellement : Chemin de l'Auberge (200m) - Chemin Petit Montour (200m) - Saute Bergère (200m) - Rue de la Chaume (150m)



TRAVAUX CIMETIERE

Dans l'espace cinéraire, il a été installé des cavurnes supplémentaires.



Le Jardin du Souvenir a été réaménagé et agrémenté par une plaque en marbre.





Salle polyvalente rue de Julienne :

Il y a quelques années la Municipalité avait acquis la maison Garraud, rue de Cognac et une partie de la maison Breuil, rue de Julienne.

Pour revitaliser le centre du Bourg et permettre à la population de faire différentes activités, le précédent conseil municipal avait fait le choix de transformer ces bâtiments, ainsi que le chai, en salle polyvalente et en salles de stockage pour le matériel de la salle des fêtes et des associations.

Les travaux de rénovation sont maintenant achevés.

Pour la salle polyvalente, le conseil municipal réfléchira prochainement sur son utilisation



Abribus rue des Écoles :

Au mois de janvier, comme prévu, le nouvel Abribus a été mis en place rue des Écoles. Des poteaux de protection seront installés autour pour protéger les enfants.



Salle des Fêtes :

Des volets roulants électriques ont été installés à la salle des fêtes.



Cloche de l'Église :

Le moteur permettant à la cloche de l'Église de sonner, a été remplacé.





INFORMATIONS

ETAT CIVIL

En raison de la nouvelle réglementation du 2 octobre dernier, nous ne pouvons plus communiquer les informations sur l'Etat Civil.

Toutefois, toutes personnes désireuses de la publication d'un décès, d'une naissance ou d'un mariage, devra se manifester auprès du secrétariat de la mairie, afin de donner son accord par écrit.

COLLECTE SÉLECTIVE



Vous trouverez ci-dessous le calendrier mensuel du ramassage des sacs de collecte sélective de couleur jaune (Bouteilles en plastique, boîtes métalliques, briques alimentaires, journaux, magazines, prospectus, pots, barquettes et films plastiques ...).

La collecte sélective des sacs jaunes s'effectue le lundi matin 1 semaine sur 2.

<https://www.calitom.com/fr/content/16243>

PROCHAINS RAMASSAGES :

Lundi 12 juillet, lundi 26 juillet, lundi 9 août, lundi 23 août, lundi 6 septembre, lundi 20 septembre, lundi 4 octobre, lundi 18 octobre, mardi 2 novembre, lundi 15 novembre, lundi 29 novembre, lundi 13 décembre, lundi 27 décembre 2021

OUVERTURE DE LA MAIRIE

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 9h-12h

Mardi : 14h-17h

Mercredi 9h-12h

Jeudi : 9h-12h

Vendredi: 14h-17h

TELEPHONE DE LA MAIRIE

Tél : 05.45.80.92.11

Email : mairie@necillac.fr

Site internet : <https://www.necillac.fr>



POMPIERS : 18 SAMU : 15

POLICE : 17

NUMEROS URGENCE PORTABLE : 112

GENDARMERIE : 05.45.81.45.73

CABINET INFIRMIÈRES :

Mme PROST Françoise - Mme MIGAUD Laurie - Mme DELVILLE Morgane - Mme PEDARROS Julie
8, Rue du Salmon 05.45.80.89.08

PHARMACIE:

Mme LANDRY Christelle 05.45.80.94.89

RELAIS POSTE :

M. VOISIN Christophe 05.45.81.03.51

DATES A RETENIR (suivant situation sanitaire)

Mardi 13 juillet : Feu d'artifice

Samedi 4 septembre : Repas grillades - Société de Chasse

Dimanche 19 septembre : Brocante - Comité des Fêtes

Samedi 9 octobre : Repas dansant - Club des Aînés

Jeudi 11 novembre : Loto du Foot à Réparsac - E.N.S.R

Samedi 13 et dimanche 14 novembre : Bourse aux jouets - A.P.E

Dimanche 15 novembre : Repas Pot au feu - Soloire Tourtrat

Samedi 20 novembre : Repas Tartiflette - A.P.E

Samedi 11 décembre : Repas des Aînés - Municipalité

Vendredi 17 décembre : Spectacle, goûter de Noël - A.P.E